

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 312 pris en Conseil d'administration approuvant le montant des cotes indûment imposées comprises dans les rôles d'impôts directs de l'exercice 1936

n° 312

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mars 1938

Numéro JO
n° 496 du 31/03/1938

Date du numéro
31 mars 1938

TEXTE INTÉGRAL

Sont allouées en non valeurs à M. le Trésorier-Payeur, les cotes indûment imposées comprises dans les rôles des contributions directes (exercice 1936) s'élevant à la somme de quatre-vingt-six francs quarante centimes (86 fr. 40).